

Envoyé en préfecture le 06/09/2023

Recu en préfecture le 06/09/2023

Publié le 06/09/2023

ID: 038-213800345-20230831-D_2023_82-DE

DELIBERATION

DATE DE CONVOCATION:

22 août 2023

EN EXERCICE: 27

PRÉSENTS: 19

POUR: 17

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un août à 19 heures 00, le Conseil

municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie,

sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs

Fatima BENKHEIRA – Serge BERNARD – Cyril BRUZZESE – Sylvie DESCHAMPS

- Clémentine FIGUET - - Eliane GEOFFROY - Corinne JOURDAN - Annie NOMBRE DE CONSEILLERS:

MONNERY - Béatrice MOULIN MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Pierre PODKOWA - Emilie RATTON - Jessica ROSINET - Pascal ROUSSET - Hélène

TALARCZYK – Ilyes TELALI – Marie-Dolorès THUDEROZ – Claude VARENNES –

Jérémie VIAL PROCURATIONS: 4

Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs Sébastien BIZET VOTANTS: 23

(pouvoir à Sylvie DESCHAMPS) - Jean-Luc PETIT (pouvoir à Béatrice MOULIN

MARTIN) –Patrick RAMON (pouvoir à Jérémie VIAL) – Geneviève TABARET

(pouvoir à Yannick PAQUE) ABSTENTIONS: 4

Etaient absents excusés : Madame et Messieurs Nathalie LACOSTE -Yann CONTRE: 2

FLAMANT - Willy GABRIEL - Kenan SOLMAZ -

N° 2023-82 M Jean-Pierre PODKOWA a été élu secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION: Avis ICPE « EARL DU GRAND BOIS »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement, notamment le livre V titre 1er, section2 et les articles L512-7 à L512-7-7 et R512-46-1 à R512-46-28,

Vu l'arrêté préfectoral de la Drôme en date du 07/08/2023,

Vu la demande d'enregistrement de l'EARL DU GRAND BOIS pour le projet d'extension de son élevage de volailles sur la commune de LAPEYROUSE-MORNAY, 100 chemin du Grand Bois (activité visée par la rubrique 2111-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement),

Considérant que cette demande d'enregistrement sera soumise à une consultation du public d'une durée de quatre semaines, du lundi 28 août 2023 et jusqu'au vendredi 22 septembre 2023 inclus.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, PAR 17 VOIX POUR - 2 VOIX CONTRE - 4 ABSTENTIONS Donne un avis favorable à l'extension de cet élevage avicole.

> Le Maire Yannick PAQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compta de sa publicaj administratif de Vienne ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours glacieux dans conditions de délai.